

M127

Date de la réunion:	18 janvier 2005
Heure :	20.30
Lieu :	Chez Quentin et Hélène
Présents M127:	<u>Quentin</u> & <u>Hélène</u> François & Sarah <u>Alex</u> & Ine <u>Berta</u> Anne-Marie Tim & <u>Marguerite</u>
Autres :	NON
Points à discuter :	<ul style="list-style-type: none">- Info Dexia- Feedback Rdv Architectes et Commune de Saint –Gilles- Acte de Base

SUJET 1 : Dexia Compte Commun

Info :

- Dexia a perdu les données personnelles de certains d'entre nous. Quentin a les documents nécessaires à remplir, à signer et à rendre au plus vite à Quentin.
- L'accès net banking chez Dexia fonctionne uniquement si on est mandataire du compte. Par conséquent ceux qui sont titulaire n'y ont pas accès.

Décisions :

- nous allons tous devenir mandataires mais pour éviter qu'on puisse s'enfuir avec la caisse ;-), nous allons continuer à fonctionner avec des signatures.
Deux groupes de mandataires vont être créé : Quentin et Hélène groupe 1 et les autres groupe 2.
Pour chaque paiement, il faudra une signature d'un mandataire du groupe 1 et deux signatures de mandataires du groupe 2.

À faire :

- vous devez voir avec Quentin si la Banque a besoin de vos données personnelles
- vous devez demander via Quentin votre accès Net Banking

SUJET 2 : Info sur la réunion entre les architectes et la commune concernant notre PU

Info :

- pour la commune il y a quatre points qu'ils considèrent problématiques :
 - *L'escalier (problème pour le mitoyen)
 - *La terrasse de Tim et Margot (problème de vis-à-vis et mitoyen)
 - *L'annexe de Ine et Alex (problème de mitoyen)
 - *Réhausse du toit chez Quentin et Hélène
- les architectes sont en train de préparer leurs arguments pour la concertation du 25 janvier

Décisions :

À faire :

- Nous allons devoir réfléchir comment nous allons dédommager les pertes que certains d'entre nous allons subir
- Suggestion : si ça concerne une perte au niveau des nombres de m2 habitables (ex. perte de l'annexe) un dédommagement sera calculer avec une révision des millièmes dans l'ensemble.
Toutes autres pertes ne seront pas dédommager financièrement et font partie du risque que nous avons pris

SUJET 3 : Acte de base / règlement d'ordre intérieure

Info : Nous allons opté pour un acte de base le plus général et neutre possible

Décisions :

- Animaux : ok à certaines conditions prévue par la loi Belge
- Location des appartements et lofts : uniquement avec un but résidentiel, comme logement
- Pas de chambres d'hôtes
- Transformation des terrasses en vérandas : à décider au vote
- Location des parkings à des tiers ok et il n'y a pas de droit de préemption
- Vente des parkings uniquement possible à un autre copropriétaire ou ensemble avec l'habitation concernée.

À faire :

- Communiquer tout autres suggestions ou remarques à Quentin pour qu'il puisse les centraliser et soumettre à nous tous durant la prochaine réunion

Réunion suivant : samedi le 22 janvier à 9.30 heures du matin chez Ine et Alex